



Comptabilités

Revue d'histoire des comptabilités

11 | 2019

**Ce que compter veut dire : culture de cour,
gouvernement princier et pratiques comptables
(Europe occidentale, XIIIe-XVIIIe siècles)**

Compte-rendu de soutenance de thèse

David BARDEY



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/3318>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHiS-UMR 8529

Référence électronique

David BARDEY, « Compte-rendu de soutenance de thèse », *Comptabilités* [En ligne], 11 | 2019, mis en ligne le 11 juin 2019, consulté le 12 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/3318>

Ce document a été généré automatiquement le 12 juin 2019.

Tous droits réservés

Compte-rendu de soutenance de thèse

David BARDEY

- 1 La séance commence à 9h30 dans l'amphithéâtre de la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon. Dans un premier temps, le président du jury, Thomas Flum, donne la parole à **Thomas Roy** afin qu'il expose les résultats de son travail de thèse.
- 2 L'exposé débute par des remerciements adressés aux membres du jury, à sa directrice et à son co-encadrant. Thomas Roy souligne les principaux objectifs de sa recherche, à savoir saisir la place de la rémunération du travail à Dijon à la fin du Moyen Âge, les rapports qu'entretiennent l'économie et le social, ainsi que la part du salaire dans les rémunérations. Après avoir exposé la genèse de sa démarche, Thomas Roy présente le *corpus* à partir duquel il a mené sa recherche. De par leur richesse, les fonds bourguignons – notamment conservés aux Archives Municipales de Dijon et aux Archives Départementales de la Côte-d'Or – permettaient de mener cette étude consacrée aux salaires, aux rémunérations et aux niveaux de vie à Dijon à la fin du Moyen Âge. Ce sont d'abord les nombreuses sources comptables, du bailliage et de la ville, celles relatives aux constructions, dont l'exemple le plus remarquable est celui de la Chartreuse de Champmol et les comptes d'impositions, qui lui ont permis de prendre à bras-le-corps ce sujet. D'autres sources ont aussi été mobilisées ; le recours aux registres notariés, aux registres de délibération de la mairie de Dijon et aux ordonnances des métiers s'est révélé indispensable afin de saisir le statut des travailleurs, mais aussi d'aborder d'autres aspects tels que l'apprentissage ou encore les normes relatives aux métiers.
- 3 La question du salaire et des rémunérations a fait l'objet d'une importante historiographie depuis le XIX^e siècle, Thomas Roy s'est alors interrogé sur le caractère original que pouvait prendre sa recherche sur l'espace dijonnais. Tout d'abord, le volume des sources conservées rendait possible la réalisation d'une histoire extrêmement précise, l'utilisation des comptes d'imposition permettant en outre de circonscrire la population dijonnaise et de comparer les notions de rémunération et de revenu. Mais c'est par l'analyse et le croisement de données quantitatives, grâce à une base de données, que se trouvent les aspects les plus neufs de son travail. La multiplication des angles d'analyse a

pu être mise en œuvre avec l'usage d'outils informatiques : des traitements quantitatifs des données, une approche prosopographique, des études lexicales ou encore des analyses factorielles. La base de données, qui compte une centaine de champs, a permis l'individualisation des données et la réalisation de cartes en l'associant à un Système d'Informations Géographiques (SIG). L'approche cartographique, quant à elle, a mis en lumière le rayonnement de la ville, mais aussi la part des travailleurs originaires de Dijon et ceux venant de l'extérieur. C'est un *corpus* de plus de 12 200 rémunérations et de 8 000 individus qui a été constitué et qui est au fondement de ce travail. Avec cette vaste accumulation, les rémunérations sont replacées dans un contexte plus global et ont notamment été comparées aux prix du pain durant l'ensemble du XV^e siècle. Le croisement des données replace le travail et la rémunération au cœur de la société et de l'économie dijonnaise. Ce sont trois types d'informations principaux qui ont été privilégiés : les hommes et leurs caractéristiques professionnelles, économiques et sociales, puis les types de travaux rémunérés, leurs localisations et leur période et, enfin, les modes et les formes des rémunérations. L'approche prosopographique tient une place singulière dans ce travail, en effet, des parcours de travailleurs sont reconstitués afin de souligner les stratégies d'embauche, l'accumulation des rémunérations et l'évolution des niveaux d'imposition.

- 4 Deux perspectives ont été suivies dans le cadre de cette thèse. Une première, à tendance micro historique, réalisée à partir des comptes des marcs de Dijon et de l'accumulation de données concernant les rémunérations entre 1370 et 1395. Grâce à ces documents, Thomas Roy a pu prendre en compte le contexte économique et social de cette ville sur une période de 25 ans, soit une génération, pour comparer les différents types de rémunération, observer leurs effets sur les niveaux de vie et évaluer le rapport entre la main-d'oeuvre dijonnaise et celle venue de l'extérieur. La seconde, à tendance macro-historique, menée sur le long terme à partir des comptabilités viti-vinicoles de Talant et de Chenôve et des délibérations du conseil de ville lui a permis de saisir et de représenter l'évolution des rémunérations tout au long du XV^e siècle. En effet, ces sources offraient des données stables sur l'ensemble du siècle et lui ont permis la mise en œuvre d'analyses sérielles et statistiques. Thomas Roy poursuit son exposé en soulignant les problèmes et les limites liés à l'exploitation de son *corpus*. D'abord, le silence de certaines sources et ensuite les difficultés posées par certaines notions telles que celle de feux rencontrées dans les comptes des marcs de Dijon. Ensuite, les biais engendrés par les sources et qui ont dû être surmontés : la surreprésentation de certains métiers ou personnages, mais aussi la prise en compte d'éléments dans la rémunération qui ne permettent pas de saisir la part stricte du salaire. Ainsi, la principale difficulté rencontrée dans cette recherche est l'hétérogénéité des données qui domine le *corpus*.
- 5 Thomas Roy présente ensuite quelques résultats de sa thèse, divisée en sept parties. Elle a permis de mettre en avant la pluriactivité, présente dans la plupart des échelons sociaux. Cette dimension prouve notamment la volonté de multiplier les rémunérations et, par conséquent, les sources de revenus. Malgré les limites et les biais liés à la documentation, des hiérarchies économiques et spatiales ont pu être dégagées. Les analyses cartographiques restituent l'espace d'influence de Dijon, mais aussi ceux des spécialisations professionnelles, ainsi que les différences d'origines géographiques selon les métiers. Les modes et les formes de la rémunération sont catégorisées et analysées, elles peuvent ainsi être liées au temps, à la tâche ou encore à la production et se modifient en fonction de la quantité de travail fourni. Si des tendances ont pu être

discernées, les différentes formes de rémunération sont présentes dans toutes les activités. La part du travail dans la rémunération a fait l'objet d'observations en prenant en compte la question de la pénibilité et de la difficulté du travail. Les comptes des marcs de la ville ont également permis l'observation de l'influence de l'origine sociale sur les choix réalisés en termes de formation, mais pas en ce qui concerne la rémunération. Des éléments liés à la société dijonnaise sont mis en avant : par exemple, une différenciation en fonction des sexes avec des femmes qui sont moins rémunérées que les hommes, ainsi que des rémunérations qui s'inscrivent dans les structures de travail. Le caractère homogène du marché du travail dans le domaine de la vigne, à partir des comptes de Talant et de Chenôve, a été mis en exergue à partir d'analyses sérielles et statistiques des rémunérations journalières. Des corrélations ont ainsi pu être établies entre le prix de la rémunération et le nombre de travailleurs ou encore avec la rareté de certaines compétences. Enfin, ce sont les liens entre les niveaux de vie et la rémunération qui ont été étudiés. Elles tiennent un rôle majeur dans les niveaux de vie à Dijon à la fin du Moyen Âge et participent, dans le cadre de certains métiers, à l'enrichissement des individus. En prenant en compte le prix du pain, mais aussi la démographie dijonnaise, Thomas Roy parvient à démontrer que ce sont les facteurs économiques qui structurent les rémunérations.

- 6 Enfin, Thomas Roy expose les perspectives qu'ouvre sa recherche et qu'il aimerait maintenant aborder : les questions méthodologiques, une étude plus large sur le salariat dans les vignes ou encore sur les contrats notariés.

Martine Clouzot, Professeure des Universités en histoire médiévale (directrice) et **Patrice Beck**, Professeur des Universités honoraire en histoire médiévale (co-encadrant)

D'emblée, Martine Clouzot tient à souligner le sérieux et la passion de Thomas Roy. La thèse reflète plusieurs éléments au premier rang desquels figurent ses qualités scientifiques, l'excellence du travail ainsi que la richesse des sources exploitées. Patrice Beck manifeste ensuite sa fierté et souligne que cette thèse lui a permis de faire fructifier deux certitudes et de confirmer une intuition. D'abord que le sujet du travail et des rémunérations - qui ne cesse de se renouveler depuis le XIX^e siècle, notamment aujourd'hui par des approches économétriques et structurelles - a pris un nouveau tournant avec cette thèse, puis que la richesse des archives bourguignonnes permettait un tel travail, enfin que Thomas Roy disposait de la ténacité et de l'inventivité nécessaire pour le dépouillement de ces archives et le traitement des données récoltées.

Philippe Bernardi, Directeur de recherche au CNRS, Université Paris I Panthéon-Sorbonne (rapporteur)

Philippe Bernardi débute son propos en soulignant le plaisir de la lecture et la taille impressionnante d'un travail écrit dans une langue précise et agréable et accompagné de 239 figures qui participent à la démonstration ou qui illustrent le propos. Malgré un sujet qui ne paraissait pas des plus originaux, Thomas Roy s'est livré à un exercice de style remarquable en prenant une thématique ancienne pour faire du neuf. Les qualités du travail sont soulignées : la masse documentaire exploitée est cohérente, considérable et impressionnante, et le traitement des sources, de par les analyses prosopographiques, sérielles et quantitatives, s'avère original et précis. Si le plan en sept parties est déstabilisant aux premiers abords, il se révèle bien adapté au sujet et à la démarche. La première, la plus importante avec ses 260 pages, touche à la méthodologie et à la base de données, elle permet de souligner la fiabilité des résultats apportés. Philippe Bernardi remarque que la notion de « feux » pose problème et qu'elle constitue une des limites à l'étude du salaire et de la rémunération. Thomas Roy a su mettre en évidence la nature composite de la rémunération et du marché du travail, ainsi que les rapports

qu'entretennent les migrations et le travail et, notamment, avec l'attractivité de Dijon. Pour le rapporteur, la tentation de considérer que le travail est à l'origine des migrations peut toutefois constituer un biais et qu'il ne faut pas négliger d'autres aspects relevant des dimensions sociales et politiques. Plus particulièrement, les qualités de certaines analyses sont soulignées : celles des mots de l'engagement, celles des différents modes et formes de la rémunération et, particulièrement, celles de la valeur des rémunérations mise en relation avec les différents secteurs, mais aussi liée à la complexité du travail et aux compétences. C'est ainsi le problème de la personnalisation que pose ce travail. Les statuts des travailleurs sont étudiés dans le détail : Thomas Roy parvient à montrer que les femmes perçoivent moins que les hommes, mais que cet écart diminue lorsque la force physique n'est pas engagée. Le rapporteur souligne aussi la présence de passages « succulents » relatifs aux liens qui existent entre la rémunération et la conjoncture démographique. Enfin, la dernière partie de la thèse pose les problèmes de l'étude du niveau de vie que la seule étude des rémunérations rend difficile.

Pour Philippe Bernardi, le travail de Thomas Roy constitue un état tout en nuance des rémunérations et constitue une démarche originale et rigoureuse. À travers ses analyses, ce sont aussi des récits de vie prenant en compte des facteurs personnels qui sont réalisés. De par son étude, mais aussi ses réflexions d'ordre méthodologique, ce travail est une belle démonstration des usages qui peuvent être faits d'une base de données. La thèse proposée esquisse de nombreuses pistes de recherche qui s'ouvrent et constitue un travail dynamique qui ne se clôt pas.

Sandrine Victor, Maîtresse de conférences en histoire médiévale, INU Champollion Albi (rapporteuse)

D'emblée, Sandrine Victor indique que cette thèse fera date dans l'histoire sociale appliquée à un corps social. Le plaisir de la lecture et le sérieux du travail sont mis en avant et témoignent de la passion et de la ténacité que Thomas Roy a su mettre en œuvre pour dépouiller et exploiter les archives dijonnaises. Dans la forme, la thèse est bien écrite et l'argumentation est limpide. L'auteur fait preuve d'un art permettant de guider le lecteur et de le rattacher au propos y compris dans les démonstrations statistiques qui sont d'une grande densité. Si le plan en sept parties déstabilise, il fonctionne et les approches micro et macrohistoriques font la force du travail. Par ailleurs, des précautions intellectuelles sont prises et la démarche est longuement décrite et analysée. Dans cette perspective liée à la méthode, Sandrine Victor note qu'une réflexion plus ample sur la démarche prosopographique aurait été souhaitable.

La rapportrice ajoute qu'il est difficile de trouver des défauts à ce travail. Quelques pistes auraient pu être creusées davantage à l'instar de la question du travail des femmes, de l'économie informelle, des serments ou encore celle des marchés symboliques. Des notions telles que celles de coopération (R. Le Jan) auraient aussi pu être utilisées. La thèse témoigne de l'humilité de Thomas Roy face à son travail et à ses résultats. Sandrine Victor ajoute que le travail a les défauts de ses qualités : parfois, l'homme se cache derrière les chiffres et peut-être que des études de cas auraient pu être utiles afin de mettre de la « chair » dans le corps de la démonstration. La thèse constitue une excellente monographie d'histoire économique qui tient une place de première importance dans l'histoire du travail et dans l'histoire sociale. Sandrine Victor espère vivement la publication du travail et que Thomas obtiendra une reconnaissance de son statut de « maître après l'apprentissage ».

Sylvie Bépoix, Professeure agrégée d'histoire, Université de Bourgogne-Franche-Comté (examinatrice)

Sylvie Bépoix débute son commentaire en soulignant l'abondance qui caractérise la thèse : le texte, les annexes, les dépouillements, la bibliographie et les figures. L'ensemble est impressionnant. La très belle écriture est soulignée, mais l'examinatrice trouve que le plan en sept parties gagnerait à être remanié. La volonté de justifier et d'expliquer la démarche est présente dans l'ensemble de la

thèse et la vertu didactique de chacune des parties doit être louée. Les intérêts de la base de données sont présentés, sa présentation et l'usage des données participent à la qualité de la démonstration.

L'examinatrice souligne ensuite son intérêt pour l'analyse du vocabulaire. Elle regrette toutefois que certaines parties soient difficiles à lire du fait de la complexité des outils statistiques et mathématiques utilisés et que la volonté d'exploiter toutes les données du *corpus* rende parfois le propos difficile à suivre. C'est la multiplicité des approches qui fait la richesse de ce travail dans lequel Thomas Roy a fait preuve d'un bon esprit de synthèse et d'une grande capacité critique.

Pascal Chareille, Maître de conférences en histoire médiévale, Université de Tours (examinateur)

C'est en soulignant le plaisir de la lecture que Pascal Chareille entame son propos, puis il fait remarquer que la thèse est un travail exemplaire, à l'évidence savant tant sont maîtrisés les noms des métiers, des outils et des activités. Elle constitue une somme hors normes qui fera date et qui est le résultat d'impressionnants dépouillements. La maîtrise des outils que sont la base de données et le SIG n'ont pas empêché Thomas Roy de faire vivre les acteurs de l'époque, Pascal Chareille est sensible à sa volonté de réintégrer du vivant dans ses analyses.

Pour l'examinateur, l'auteur de la thèse fait preuve d'une grande modestie et les traitements des informations sont toujours bien conduits. Une vraie réflexion est menée sur la méthodologie, mais elle conduit parfois à des passages à un peu longs qui devront être allégés pour la publication. Les analyses statistiques sont parfaitement maîtrisées, leur usage est mesuré et lui permettent d'infirmes ou de confirmer des possibles. Ainsi, des logiques liées aux prix des denrées, à la pénibilité du travail et aux compétences sont dégagées. Concernant les analyses des données, Pascal Chareille note que le recours à l'écart type aurait permis d'alléger certains éléments et que des représentations économétriques auraient pu être utilisées. Il ajoute ensuite que la prosopographie présentée par Thomas Roy ne doit pas être vue comme une « simple prosopographie » dans la mesure où elle touche des salariés qui le plus souvent sont des hommes ordinaires. Son ambition de mêler approches micro et macrohistorique est respectée, la recherche qui est menée est une histoire au ras du sol. Au total, l'examinateur souligne que c'est un travail magistral qui mérite ses félicitations et qu'il espère une publication rapide après quelques éléments de réécriture.

Thomas Flum, Professeur des Universités en histoire de l'art médiéval, Université de Bourgogne-Franche-Comté (président du jury)

La dernière prise de parole est celle de Thomas Flum. Celui-ci indique que la thèse proposée est un apport incontestable à l'histoire des rémunérations au Moyen Âge et que la quantité des informations traitées est impressionnante. C'est sous l'angle de sa spécialité dans l'histoire de l'art gothique que le président du jury oriente ses commentaires. En effet, la thèse de Thomas Roy fait la part belle à l'histoire des chantiers et des constructions et constitue un travail de référence pour la connaissance des chantiers gothiques. À la lecture de son travail, on apprend beaucoup sur le travail de la pierre depuis l'extraction jusqu'à la pose en passant pas la taille. Toutes ces analyses sont passionnantes, elles interrogent la question des origines et de la qualité des pierres ainsi que les modalités de la taille. Thomas Roy parvient à montrer que cette dernière opération est réalisée en série et qu'elle répond à une standardisation, mais aussi que la tâche est rémunérée en fonction de la difficulté du travail et de la dureté de la pierre. Ainsi, c'est un très haut niveau de professionnalisation autour de la pierre qui est mis en valeur. Les informations relatives aux constructions sont d'une grande richesse, elles reflètent l'apogée d'une époque où la maîtrise de la pierre est impressionnante. La complexité du système des rémunérations qui est mis en lumière par Thomas Roy reflète directement la complexité formelle du gothique tardif.

Thomas Flum note ensuite que la première partie consacrée à la méthodologie est irréfutable d'un point de vue scientifique, mais qu'elle devra être remaniée dans la perspective d'une publication. Il ajoute qu'il aurait souhaité, à la fin du travail, une mise en perspective permettant de replacer le cas dijonnais dans un cadre plus vaste. À la fin de son intervention, le président souligne que l'ensemble du jury est impressionné par le travail et la précision avec laquelle Thomas Roy a su exploiter les archives et traiter les informations.

RÉSUMÉS

ROY Thomas, *Rémunérations, Travail et niveaux de vie à Dijon à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat soutenue à Dijon le 27 février 2019, à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, 1025 p., 2 volumes.

Jury : Thomas Flum, Professeur des Universités en histoire de l'art médiéval, Université de Bourgogne-Franche-Comté (président du jury), Philippe Bernardi, Directeur de recherche au CNRS, Université Paris I Panthéon-Sorbonne (rapporteur), Sandrine Victor, Maîtresse de conférences en histoire médiévale, INU Champollion Albi (rapporteuse), Pascal Chareille, Maître de conférences en histoire médiévale, Université de Tours (examineur), Sylvie Bépoix, Professeure agrégée d'histoire, Université de Bourgogne-Franche-Comté (examinatrice), Martine Clouzot, Professeure des Universités en histoire médiévale, Université de Bourgogne-Franche-Comté (directrice) et Patrice Beck (Professeur des Universités honoraire en histoire médiévale, Université de Lille III (co-encadrant).

AUTEUR

DAVID BARDEY

Doctorant à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté